



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

Délibération N°

Date de convocation : 15 février 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 22 février 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Boussières-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (59 titulaires et 7 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Marie-Chantal TRANCHANT
Jean- Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Marie BACQUET (S)
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Gérard FILLION (S)
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnès BERANGER
Gérard BEZIN
Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Maryline GODIN
Martine THUILLEZ (S)
Christiane MARANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIoux
Bernard VERMEIL
Pierre LEVEQUE (S)

Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE
Bernard PLET
Jean WECSSTEEN
Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER
Bernard LECOLIER
Annie DORLOT (S)
Sylvie DECRESSONIERE
Mickaëlle LEGRAND
Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Michèle BRULANT
Jacques LERICHE
Louis COQUELLE (S)
Aimé BLEUSE
Michel HENNEQUART
Pierre LEBLON
Michel GOUVART (S)
Hubert LEFEVRE
Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON
Jean-Pierre RICHEZ

Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE
Jean-Raymond WATTIEZ
Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
Daniel FIEVET
André-Marie FORRIERE

Membre excusé (4) : Maryse BASQUIN, Paul SOUPLY, Serge LEULIETTE, Augustine NOIRMAIN.

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance

Attribution d'avance aux organismes gestionnaires d'établissement dédié à la petite enfance

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 et L2121-29,

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de Petite enfance,

Considérant que les associations gérant les établissements d'accueil des jeunes enfants sollicitent annuellement la Communauté de Communes aux fins de percevoir des subventions,

Considérant qu'il convient, dans l'attente du vote de ces subventions, de leur accorder des avances afin qu'elles soient en mesure d'assurer leurs charges,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : propose de verser des acomptes à hauteur de 70% des sommes allouées en 2011 ce qui se traduit comme suit :

Structures	Subvention 2011	Proposition d'acompte 2012 <u>70% de 2011</u>
Centre Social Beauvois*	10 622,00€	6 735,40€
Enfants du Pays de Matisse - RAM	25 811,00€	18 067,70€
Enfants du Pays de Matisse - Crèche	98 596,00€	69 017,20€
La Maison enchantée – RAM	30 000,00€	21 000,00€
La Maison enchantée – Crèche	98 000,00€	68 600,00€
Association Famille Rurales	25 000,00€	17 500,00€
Association Ribambelle	20 000,00€	14 000,00€
<i>TOTAL</i>	<i>308 029,00€</i>	<i>214 920,30€</i>

*1 000€ versés en trop sur 2011 à décompter de la subvention 2012, soit une subvention de 9 622,00€

Article 2 : autorise le Président à signer l'ensemble des documents y afférents notamment les conventions d'objectifs avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000 €.

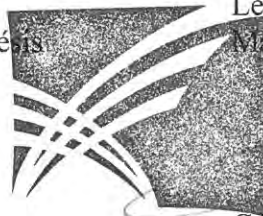
ADOPTION A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 06 mars 2012 et de la publication
le 06 mars 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 06 mars 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

